ENS
CACHAN

Tél. : +33 1 47 40 53 10 / 53 02 - Fax : +33 1 47 40 28 88
e-mail : jean-yves.merindol@ens-cachan.fr

Le 26 novembre 2009

à

Monsieur Serge PIERRON
Directeur du CROUS de CRÉTEIL
70 avenue du Général de GAULLE
94010 CRÉTEIL CEDEX

N/RÉF. : JYM/SS 10-102

Monsieur le Directeur,

Le conflit qui est en train de se nouer entre le CROUS et le CR@ANS prend des proportions qui m'inquiètent et qui m'amènent à réagir.

Comme vous le savez, cette association apporte depuis longtemps, et à la satisfaction générale, diverses prestations internet (installation d'un réseau, connexion haut débit à internet, hot line, services variés) aux étudiants logés dans les résidences universitaires du CROUS à Cachan. Elle l'a fait dans un cadre clair avec le CROUS de Créteil : il s'agit d'une convention signée en 1998 entre le CROUS, le CR@NS et l'ENS de Cachan. Cette convention est toujours valable. Ce dispositif original, s'appuyant intelligemment sur une mobilisation des compétences étudiantes, a permis aux résidents de bénéficier de services de qualité, et au CROUS de Créteil de fournir, dans des résidences de Cachan, ces accès internet bien plus tôt et dans de meilleures conditions que dans d'autres sites.

Le CROUS a décidé en 2007 d'installer dans les résidences de toute l'académie ses propres infrastructures (fibres optiques et équipements actifs). Personne ne cherche à lui contester ce droit. Ceci doit à l'évidence amener à modifier la convention signée en 1998 et des discussions sont ouvertes à ce sujet entre le CR@NS et vous depuis le 8 octobre 2009. C'est dans ce cadre que l'ENS et le CR@Ns ont signé en juin 2008 une nouvelle convention, croyant alors qu'elle serait vite complétée par une convention CR@NS / CROUS. Je souhaite que les discussions que vous menez avec le CR@NS, même si elles n'ont commencé que trop tardivement, aboutissent au plus vite. Les conditions de cet accord reposent sur divers principes que nous partageons: reconnaissance du droit du CROUS à déployer son propre réseau, reconnaissance de l'intérêt de maintenir le CR@NS et de s'appuyer sur ses compétences, description dans un cadre conventionnel avec le CROUS des activités menées par le CR@NS, garanties apportées par celui-ci sur le respect des conditions de sécurité des personnes et des biens dans le cadre d'un cahier des charges fixé par le CROUS.

La Spirale, 1957 - Germaine Richier

Les conditions de l'installation du câblage du bâtiment G, qui est en cours depuis lundi 23 novembre, provoquent un émoi[1] qu'il aurait été sage d'éviter. Au delà du différent direct que vous avez avec le CR@NS et qu'il ne m'appartient pas de commenter, mais qui doit être vite aplani, voici quelques points qui relèvent plus particulièrement des relations entre le CROUS et l'ENS de Cachan.

Je regrette que l'ENS, cosignataire de la convention qui vous lie au CR@NS depuis 1998, n'ait pas été associée d'une façon ou d'une autre aux discussions que vous avez avec cette association depuis la rentrée, tout particulièrement à partir du moment où ces discussions se sont tendues. Ainsi, l'école ne connaît pas les offres que le CROUS va faire aux étudiants, leurs tarifs et les conditions de débit, les calendriers de déploiement de la fibre et le moment où ces nouvelles connexions seront actives. Je regrette de ne pas avoir été informé par vos soins, alors que nous nous sommes vus le vendredi 20 novembre et que nous avons abordé ce sujet à mon initiative, que la pose des équipements du CROUS allait commencer dans le bâtiment G dès le lundi 23 novembre. Je regrette que cette pose se soit faite dans des conditions d'improvisation telles que vous ayez dû missionner un huissier à partir du mardi 24 novembre pour vérifier que le matériel déjà installé par le CR@NS n'était pas dégradé. Les fibres optiques installées par le CR@NS ont cependant été retirées par la société prestataire de service, supprimant cette connexion internet filaire dans ce bâtiment. Une telle mesure, qui est contradictoire avec les dispositions contractuelles de 1998, ne peut pas rendre très populaire l'action du CROUS. Tout ceci crée un trouble sur le campus, trouble qui a un impact direct sur l'activité de l'école et de ses étudiants. Ces méthodes risquent d'amener des étudiants à s'opposer à l'action du CROUS, ce que je déplore et regrette. D'où l'importance de recréer un climat plus serein.

A l'évidence, il y a là un problème de méthode. Le travail avec des structures dirigées par des jeunes qui sont encore en cours de formation scientifique et sociale nécessite un certain sens du dialogue et de la pédagogie. On ne peut appeler à ce dialogue tout en utilisant comme éléments de pression des arguments juridiques, hasardeux d'ailleurs pour beaucoup, en menant en parallèle des actions qui ressemblent à des coups de force, pour aboutir à une offre CROUS qui risque d'être dégradée par rapport à l'offre actuelle. Une telle accumulation ruine les chances de créer un climat constructif et ne peut aboutir qu'à une impasse.

On ne peut non plus négliger les contacts préalables avec les établissements d'enseignement supérieur présents sur le site de Cachan. De ce point de vue, le mail que vous avez envoyé le 24 novembre annonçant votre dénonciation unilatérale de la convention tripartite de 1998, avec prise d'effet dans un mois, est un cas d'espèce. Une telle décision aurait dû faire l'objet de contacts préalables et d'explications précises avec notre école. Dans le climat actuel, elle ne peut que jeter de l'huile sur le feu.

Je souhaite que l'on trouve maintenant les voies de l'apaisement. Les objectifs suivis par le CROUS et ceux suivis par le CR@NS ne me semblent pas incompatibles. Je considère qu'il est dans les missions de tous les CROUS, donc aussi de celui de Créteil, de favoriser la vie associative et collective des étudiants qu'il héberge. Pour cela, il est nécessaire d'éviter, grâce à un dialogue correctement organisé, des affrontements

---

[1] D'autant qu'à ce jour, la connexion par fibre optique assurée par le CR@NS a été interrompue par votre prestataire et je ne suis pas informé du moment où ils pourront avoir une nouvelle offre de connexion.

permanents avec les associations étudiantes, qu'il s'agisse ici du CR@NS ou à d'autres moments du BDE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Yves MÉRINDOL

Copie : M. BLANQUER, recteur de l'académie de Créteil, président du CA du CROUS